

XXXIème Open International d'Échecs d'été de Nice

RÈGLEMENT INTÉRIEUR OPEN B

Article 1. L'Echiquier Niçois organise du 12 au 13 juillet 2025 son XXXI ème Open International d'Echecs d'été de Nice, Maison des Associations, 9 avenue Ernest Lairolle, 06100 Nice.

Article 2. Les règles du jeu sont celles adoptées par la FIDE et appliquées par la FFE, actuellement en vigueur. Les appariements se font au système suisse intégral à partir du classement Elo (règles C04 FIDE) avec l'aide du programme informatique PAPI. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs dont le ELO est inférieur à 1800 qui auront fait contrôler leur licence et payé leur droit d'inscription.

Article 3. Cadence homologuée FIDE 50 min + 10 sec./coup

Article 4. Horaires de jeu en annexe. Vérification des licences et clôture des inscriptions : le 12 juillet 2025 à 9h45. Un joueur qui se présente avec plus **de 30 minutes de retard** est déclaré forfait.

Article 5. Droits d'inscription : Adultes 35€, Jeunes 25€. (40 €/30 € après le 09/07). La liste des prix sera affichée en annexe durant la 2^{ème} ronde. Prix au classement général Prix spéciaux, par catégories : ces prix ne sont pas partagés à égalité de points, mais attribués après les départages : buchholz, cumulatif et performance. Les prix en espèces et les coupes et trophées ne sont pas cumulables. Chaque participant recevra le prix le plus important auquel il a droit, selon l'ordre de priorité des différents classements et de même pour les coupes... Seuls les joueurs effectivement présents lors de la remise des prix recevront leurs prix, coupes et trophées.

Article 6. Interdiction de fumer dans la salle du tournoi, y compris des cigarettes électroniques. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Attitude et tenue correctes exigées. Blitz interdit dans la salle du tournoi. Tout contrevenant recevra un avertissement et sera exclu en cas de récidive. Tout téléphone portable visible dans l'aire de jeu durant une ronde entraînera la perte immédiate de la partie (règlement FIDE). Tout appareil électronique de communication est interdit dans l'aire de jeu.

Article 7. Un joueur a le droit de prendre un demi point « bye » (sans jouer) à une ronde donnée. Cela n'est permis qu'une seule fois durant les trois premières rondes, si une annonce adéquate a été formulée et acceptée par l'arbitre. Une telle possibilité ne devrait pas être octroyée à un joueur qui bénéficie de conditions ou qui n'a pas payé de droit d'entrée dans le tournoi.

Article 8. L'accès à la salle de jeu et à la salle d'analyse est réservé exclusivement aux joueurs et arbitres du tournoi.

Article 9. Arbitre principal Pierre Villegas (Open 1)

Article 10. Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

Le Directeur du Tournoi et arbitre
Pierre Villegas

Arbitre Adjoint
Françoise Bressac

